» sont passés ou qui pourraient se produire encore » dans la Grotte de Lourdes ou à son occasion, pour » nous les signaler, nous en faire connaître le carac- » tère, et nous fournir ainsi les éléments indispen- » sables afin d'arriver à une solution.

» A CES CAUSES,

» Le saint Nom de Dieu invoqué,

» Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

» ARTICLE PREMIER. — Une Commission est instituée » dans le diocèse de Tarbes à l'effet de rechercher :

» Si des guérisons ont été opérées par l'usage de » l'eau de la Grotte de Lourdes, soit en boissons, soit » en lotions, et si ces guérisons peuvent s'expliquer » naturellement, ou si elles doivent être attribuées à » une cause surnaturelle ;

» Si les Visions que prétend avoir eues, dans la » Grotte, l'enfant Bernadette Soubirous, sont réelles, » et, dans ce cas, si elles peuvent s'expliquer natu- » rellement, ou si elles revêtent un caractère surna- » turel et divin ;

» Si l'objet apparu a fait des demandes, manifesté » des intentions à cette enfant ; si celle-ci a été char- » gée de les communiquer, à qui, et quelles seraient » les demandes ou intentions manifestées.

» Si la Fontaine qui coule aujourd'hui dans la » Grotte existait avant la Vision que Bernadette Sou- » birous prétend avoir eue.

» ART. II. — La Commission ne nous présentera que » des faits établis sur des preuves solides ; elle nous » adressera sur ces faits des rapports circonstanciés, » contenant son avis.

» ART. III. — MM. les Doyens du diocèse seront les » principaux correspondants de la Commission ; ils » sont priés de lui signaler :

» Les faits qui se seront produits dans leurs » doyennés respectifs ;

» Les personnes qui pourraient rendre témoignage » de l'existence de ces faits ;

» Celles qui, par leur science, pourraient éclairer la » Commission ;

» Les médecins qui auraient soigné les malades » avant leur guérison.

» ART. IV. — Après renseignements pris, la Commis- » sion pourra faire procéder à des enquêtes. Les témoi- » gnages seront reçus sous la foi du serment. Lorsque » les enquêtes se feront sur les lieux, deux membres » au moins de la Commission s'y transporteront.

» ART. V. — Nous recommandons avec instance à » la Commission d'appeler souvent dans son sein des » hommes versés dans les sciences de la médecine, de » la physique, de la chimie, de la géologie, etc., afin » de les entendre discuter les difficultés qui pour- » raient être de leur ressort à certains points de vue, » et de connaître leur avis. La Commission ne doit » rien négliger pour s'entourer de lumières et arriver » à la vérité, quelle qu'elle soit.

» Art. VI. — La Commission se compose des neuf » membres du Chapitre de notre cathédrale, des Su- » périeurs de nos grand et petit Séminaires, du » Supérieur des Missionnaires du diocèse, du Curé de » Lourdes et des professeurs de dogme, de morale et » de physique de notre Séminaire. Le professeur » de chimie de notre petit Séminaire sera souvent » entendu.

» Art. VII. — M. Nogaro, chanoine-archiprêtre, est » nommé président de la Commission. MM. les cha- » noines Tabariès et Soulé sont nommés vice-prési- » dents. La Commission nommera un secrétaire et » deux vice-secrétaires pris dans son sein.

» Art. VIII. — La Commission commencera ses tra- » vaux immédiatement et se réunira aussi souvent » qu'elle le jugera nécessaire.

» Donné à Tarbes, dans notre Palais épiscopal, sous » notre seing, notre sceau et le contre-seing de notre » Secrétaire, le 28 juillet 1858.

» † BERTRAND-S^te, Évêque de Tarbes.

» Par mandement, Fourcade, *Chanoine-Secrétaire.*»

Monseigneur venait à peine de rendre cette Ordonnance qu'une lettre de M. Rouland, ministre des Cultes, arriva à l'Évêché. Son Excellence conjurait Sa Grandeur d'intervenir et d'arrêter le mouvement.

Pour bien comprendre les termes de cette lettre, il faut que nous retournions un peu en arrière.

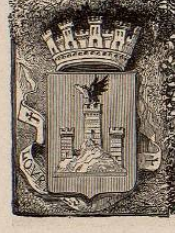

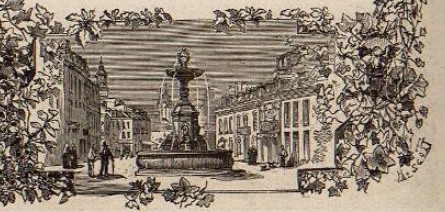

VIII

Que la Police ou l'Administration eussent fomenté les faux visionnaires, ou qu'elles fussent les innocentes victimes du soupçon universel, c'est ce qu'il est impossible de savoir d'une façon exempte de doute; c'est ce qu'il serait plus impossible encore d'établir sur des documents réguliers. En pareille matière, les preuves, quand il y en a, sont presque toujours détruites par des mains intéressées. Il ne reste alors, pour parvenir à la vérité, que la physionomie générale des événements et le sentiment unanime du public contemporain, sentiment parfois très-juste assurément, mais, souvent aussi, empreint de passion et entaché d'erreur. En présence de ces éléments incomplets, de cette ombre mêlée de lumière, et de cette lumière mêlée d'ombre, l'historien n'a qu'à raconter les faits authentiques et avérés, à exprimer sur le reste ses doutes, ses inquiétudes, ses scrupules, et à laisser le lecteur trancher la question et se déterminer pour le plus probable.

Donc, quelle que fût la cause ou l'influence inconnue qui eût poussé deux ou trois gamins de la rue à faire les visionnaires, M. Jacomet, M. Massy et leurs amis s'étaient empressés de grossir à tous les yeux et d'exploiter bruyamment ces enfantillages. Ils s'efforcèrent d'appeler de ce côté l'attention des multitudes et de la détourner des graves événements, tels que les divines extases de Bernadette, le jaillissement de la

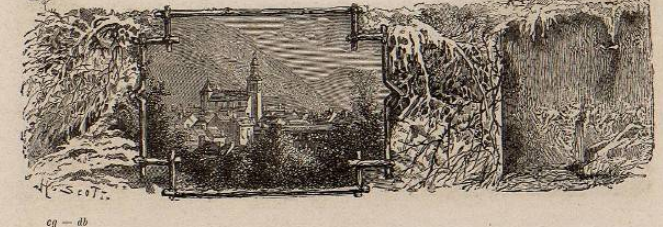

Source, la guérison des malades, qui avaient captivé la foi populaire. Quand la bataille est perdue sur un point, les grands stratégistes essayent, par quelque démonstration simulée, d'attirer l'ennemi sur un terrain plein d'embûches et miné à l'avance : c'est ce qu'on appelle « opérer une diversion ».

La brusque disparition des fausses visions et des faux visionnaires devant l'attention en éveil et les clairvoyantes menaces de l'abbé Peyramale déjoua, dès les premiers jours, les espérances conçues par les profonds tacticiens de la Libre Pensée.

Le bon sens public demeura ferme sur le vrai terrain de la question et ne se laissa pas tromper.

Il n'en fut pas de même de la haute raison de M. le ministre Rouland, et voici comment il advint que ce ferme esprit fut égaré.

Tentant contre la triomphante et irrésistible force des choses un effort désespéré, employant les dernières ressources de leur génie à faire sortir à tout prix de ces minimes incidents une suprême chance de résister enfin à la déroute et de reprendre l'offensive, MM. Jacomet et Massy avaient adressé au Ministre des Cultes le plus hyperbolique et le plus fantastique tableau de ces scènes enfantines.

Or, par une illusion assez peu concevable de la part d'un homme d'État ayant passé par la pratique contemporaine, M. Rouland avait une confiance aveugle dans les rapports officiels. La foi ne se perd pas, quoi qu'on dise, mais elle se déplace. Le philosophe Rouland n'avait pas foi en Notre-Dame de Lourdes, s'affirmant par des guérisons et par des miracles, mais il avait foi en Massy et en Jacomet. Ces deux messieurs lui firent donc accroire qu'à l'ombre des Roches Massabielle, les enfants en étaient venus à remplir l'office des prêtres; que le peuple, représenté par des créatures de mauvaise vie les couronnait de lauriers et de fleurs, etc., etc. Ils ne lui dissimulèrent pas l'impuissance des mesures administratives contre le soulèvement des esprits. D'après eux, la force matérielle était vaincue, et l'Autorité civile aux abois. L'Autorité religieuse seule pouvait sauver la situation par un acte énergique contre les croyances populaires. Éperdus, et peu au courant de ce que c'est que la dignité d'un Évêque chrétien, ils osèrent s'imaginer qu'une pression, venue des hauteurs du Pouvoir, pourrait déterminer Mgr Laurence à condamner les événements et à agir suivant leurs vues. Aussi indiquèrent-ils au Ministre, comme la solution de toutes les difficultés, une intervention directe auprès du Prélat.

C'était pousser Son Excellence du côté où elle penchait. S'immiscer dans les questions religieuses et se permettre de pouvoir tracer un programme aux Évêques était, en effet, dans les tendances bien connues de M. Rouland.

Le Ministre, quoiqu'il eût jadis été Procureur général, ne songea pas à se demander comment, si les rapports qu'il recevait étaient exacts, le Parquet n'avait pas poursuivi, devant les tribunaux, les profanations qu'on lui signalait. L'abstention si étrange de la Magistrature, en présence de ces prétendus désordres, n'éveilla en rien sa défiance.

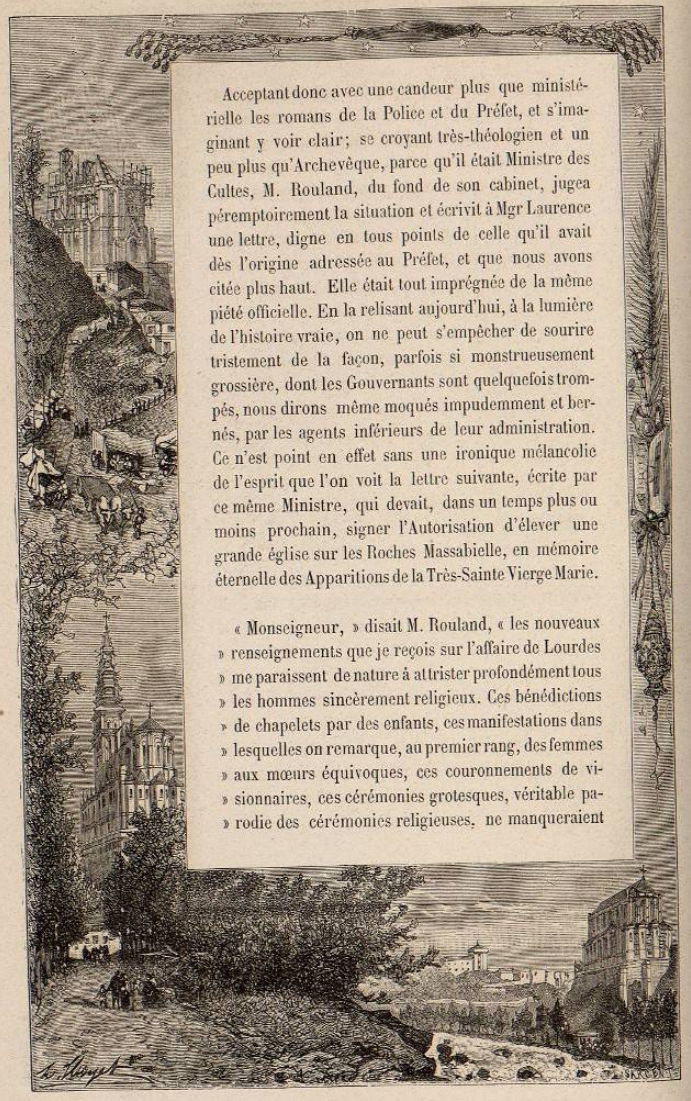

Acceptant donc avec une candeur plus que ministérielle les romans de la Police et du Préfet, et s'imaginant y voir clair; se croyant très-théologien et un peu plus qu'Archevêque, parce qu'il était Ministre des Cultes, M. Rouland, du fond de son cabinet, jugea péremptoirement la situation et écrivit à Mgr Laurence une lettre, digne en tous points de celle qu'il avait dès l'origine adressée au Préfet, et que nous avons citée plus haut. Elle était tout imprégnée de la même piété officielle. En la relisant aujourd'hui, à la lumière de l'histoire vraie, on ne peut s'empêcher de sourire tristement de la façon, parfois si monstrueusement grossière, dont les Gouvernants sont quelquefois trompés, nous dirons même moqués impudemment et bernés, par les agents inférieurs de leur administration. Ce n'est point en effet sans une ironique mélancolie de l'esprit que l'on voit la lettre suivante, écrite par ce même Ministre, qui devait, dans un temps plus ou moins prochain, signer l'Autorisation d'élever une grande église sur les Roches Massabielle, en mémoire éternelle des Apparitions de la Très-Sainte Vierge Marie.

« Monseigneur, » disait M. Rouland, « les nouveaux » renseignements que je reçois sur l'affaire de Lourdes » me paraissent de nature à attrister profondément tous » les hommes sincèrement religieux. Ces bénédictions » de chapelets par des enfants, ces manifestations dans » lesquelles on remarque, au premier rang, des femmes » aux mœurs équivoques, ces couronnements de vi- » sionnaires, ces cérémonies grotesques, véritable pa- » rodie des cérémonies religieuses, ne manqueraient

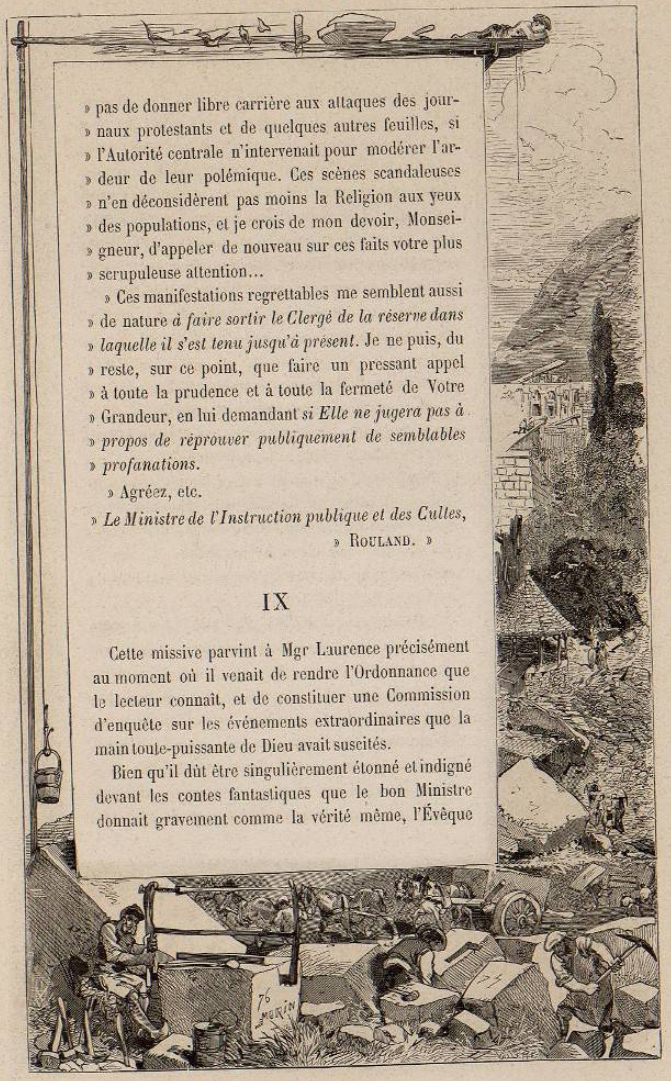

» pas de donner libre carrière aux attaques des jour- » naux protestants et de quelques autres feuilles, si » l'Autorité centrale n'intervenait pour modérer l'ar- » deur de leur polémique. Ces scènes scandaleuses » n'en déconsidèrent pas moins la Religion aux yeux » des populations, et je crois de mon devoir, Monsei- » gneur, d'appeler de nouveau sur ces faits votre plus » scrupuleuse attention...

» Ces manifestations regrettables me semblent aussi » de nature *à faire sortir le Clergé de la réserve dans* » *laquelle il s'est tenu jusqu'à présent*. Je ne puis, du » reste, sur ce point, que faire un pressant appel » à toute la prudence et à toute la fermeté de Votre » Grandeur, en lui demandant *si Elle ne jugera pas à* » *propos de réprouver publiquement de semblables* » *profanations*.

» Agréez, etc.

» *Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes*,

» ROULAND. »

IX

Cette missive parvint à Mgr Laurence précisément au moment où il venait de rendre l'Ordonnance que le lecteur connaît, et de constituer une Commission d'enquête sur les événements extraordinaires que la main toute-puissante de Dieu avait suscités.

Bien qu'il dût être singulièrement étonné et indigné devant les contes fantastiques que le bon Ministre donnait gravement comme la vérité même, l'Évêque

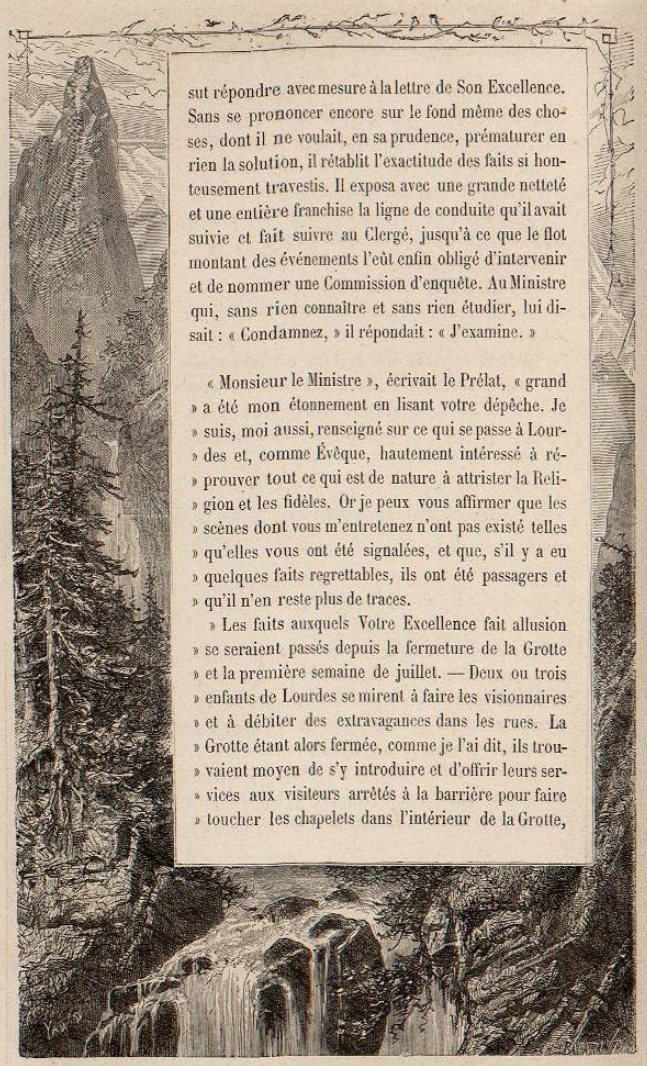

sut répondre avec mesure à la lettre de Son Excellence. Sans se prononcer encore sur le fond même des choses, dont il ne voulait, en sa prudence, prématurer en rien la solution, il rétablit l'exactitude des faits si honteusement travestis. Il exposa avec une grande netteté et une entière franchise la ligne de conduite qu'il avait suivie et fait suivre au Clergé, jusqu'à ce que le flot montant des événements l'eût enfin obligé d'intervenir et de nommer une Commission d'enquête. Au Ministre qui, sans rien connaître et sans rien étudier, lui disait : « Condamnez, » il répondait : « J'examine. »

« Monsieur le Ministre », écrivait le Prélat, « grand » a été mon étonnement en lisant votre dépêche. Je » suis, moi aussi, renseigné sur ce qui se passe à Lour» des et, comme Évêque, hautement intéressé à ré» prouver tout ce qui est de nature à attrister la Reli» gion et les fidèles. Or je peux vous affirmer que les » scènes dont vous m'entretenez n'ont pas existé telles » qu'elles vous ont été signalées, et que, s'il y a eu » quelques faits regrettables, ils ont été passagers et » qu'il n'en reste plus de traces.

» Les faits auxquels Votre Excellence fait allusion » se seraient passés depuis la fermeture de la Grotte » et la première semaine de juillet. — Deux ou trois » enfants de Lourdes se mirent à faire les visionnaires » et à débiter des extravagances dans les rues. La » Grotte étant alors fermée, comme je l'ai dit, ils trou» vaient moyen de s'y introduire et d'offrir leurs ser» vices aux visiteurs arrêtés à la barrière pour faire » toucher les chapelets dans l'intérieur de la Grotte,

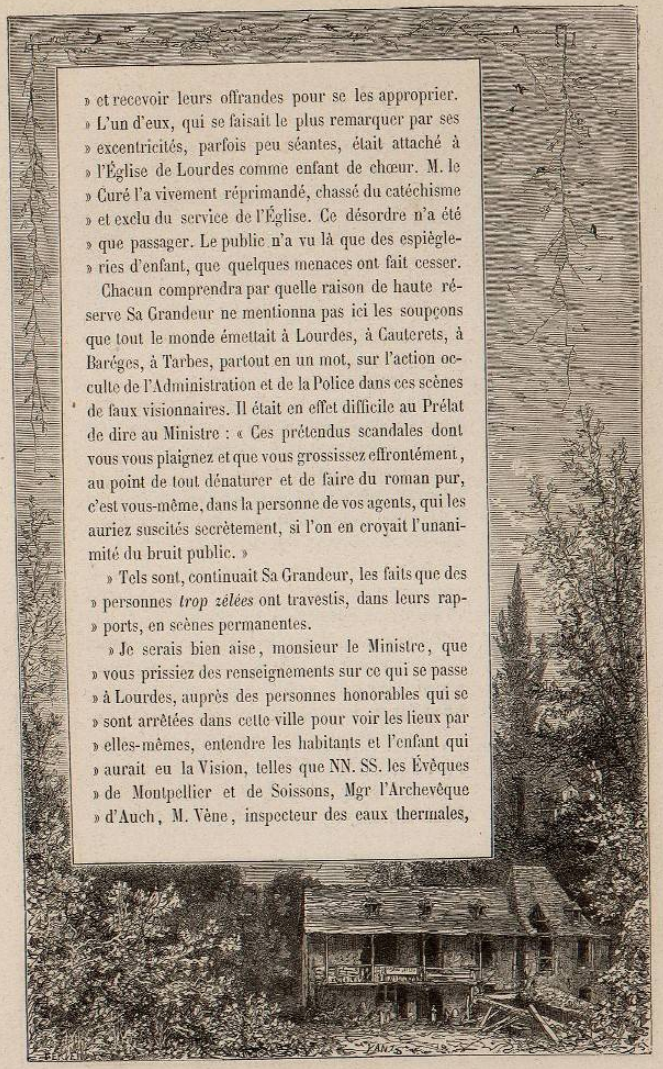

» et recevoir leurs offrandes pour se les approprier. » L'un d'eux, qui se faisait le plus remarquer par ses » excentricités, parfois peu séantes, était attaché à » l'Église de Lourdes comme enfant de chœur. M. le » Curé l'a vivement réprimandé, chassé du catéchisme » et exclu du service de l'Église. Ce désordre n'a été » que passager. Le public n'a vu là que des espièglе» ries d'enfant, que quelques menaces ont fait cesser.

Chacun comprendra par quelle raison de haute réserve Sa Grandeur ne mentionna pas ici les soupçons que tout le monde émettait à Lourdes, à Cauterets, à Barèges, à Tarbes, partout en un mot, sur l'action occulte de l'Administration et de la Police dans ces scènes de faux visionnaires. Il était en effet difficile au Prélat de dire au Ministre : « Ces prétendus scandales dont vous vous plaignez et que vous grossissez effrontément, au point de tout dénaturer et de faire du roman pur, c'est vous-même, dans la personne de vos agents, qui les auriez suscités secrètement, si l'on en croyait l'unanimité du bruit public. »

» Tels sont, continuait Sa Grandeur, les faits que des » personnes *trop zélées* ont travestis, dans leurs rap» ports, en scènes permanentes.

» Je serais bien aise, monsieur le Ministre, que » vous prissiez des renseignements sur ce qui se passe » à Lourdes, auprès des personnes honorables qui se » sont arrêtées dans cette ville pour voir les lieux par » elles-mêmes, entendre les habitants et l'enfant qui » aurait eu la Vision, telles que NN. SS. les Évêques » de Montpellier et de Soissons, Mgr l'Archevêque » d'Auch, M. Vène, inspecteur des eaux thermales,

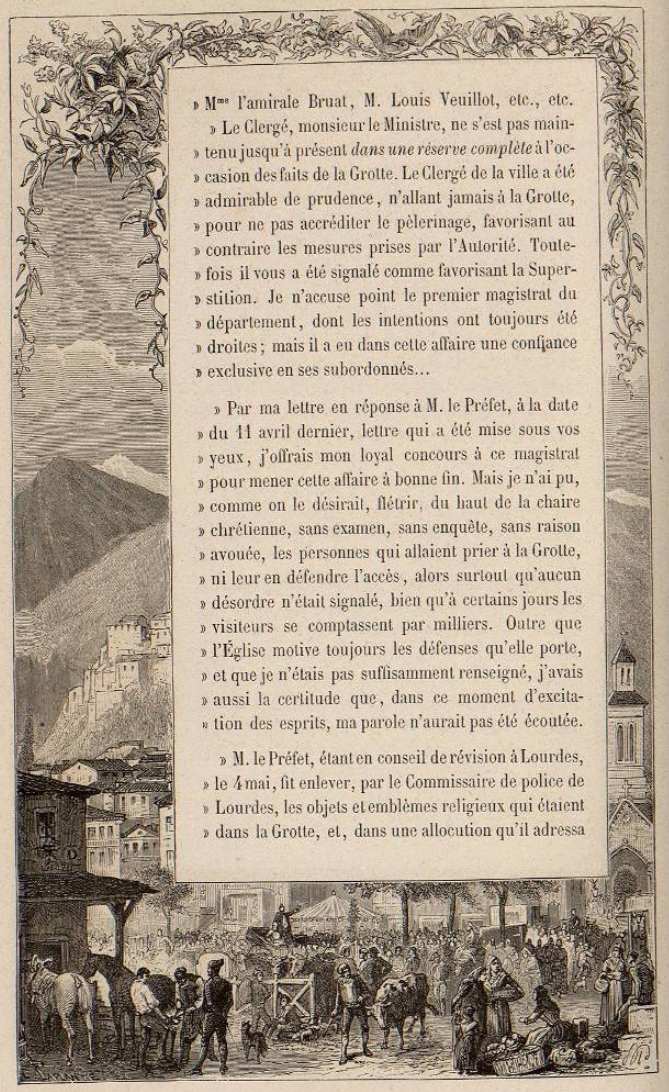

» Mme l'amirale Bruat, M. Louis Veuillot, etc., etc.

» Le Clergé, monsieur le Ministre, ne s'est pas maintenu jusqu'à présent *dans une réserve complète* à l'occasion des faits de la Grotte. Le Clergé de la ville a été admirable de prudence, n'allant jamais à la Grotte, pour ne pas accréditer le pèlerinage, favorisant au contraire les mesures prises par l'Autorité. Toutefois il vous a été signalé comme favorisant la Superstition. Je n'accuse point le premier magistrat du département, dont les intentions ont toujours été droites; mais il a eu dans cette affaire une confiance exclusive en ses subordonnés...

» Par ma lettre en réponse à M. le Préfet, à la date du 11 avril dernier, lettre qui a été mise sous vos yeux, j'offrais mon loyal concours à ce magistrat pour mener cette affaire à bonne fin. Mais je n'ai pu, comme on le désirait, flétrir, du haut de la chaire chrétienne, sans examen, sans enquête, sans raison avouée, les personnes qui allaient prier à la Grotte, ni leur en défendre l'accès, alors surtout qu'aucun désordre n'était signalé, bien qu'à certains jours les visiteurs se comptassent par milliers. Outre que l'Église motive toujours les défenses qu'elle porte, et que je n'étais pas suffisamment renseigné, j'avais aussi la certitude que, dans ce moment d'excitation des esprits, ma parole n'aurait pas été écoutée.

» M. le Préfet, étant en conseil de révision à Lourdes, le 4 mai, fit enlever, par le Commissaire de police de Lourdes, les objets et emblèmes religieux qui étaient dans la Grotte, et, dans une allocution qu'il adressa

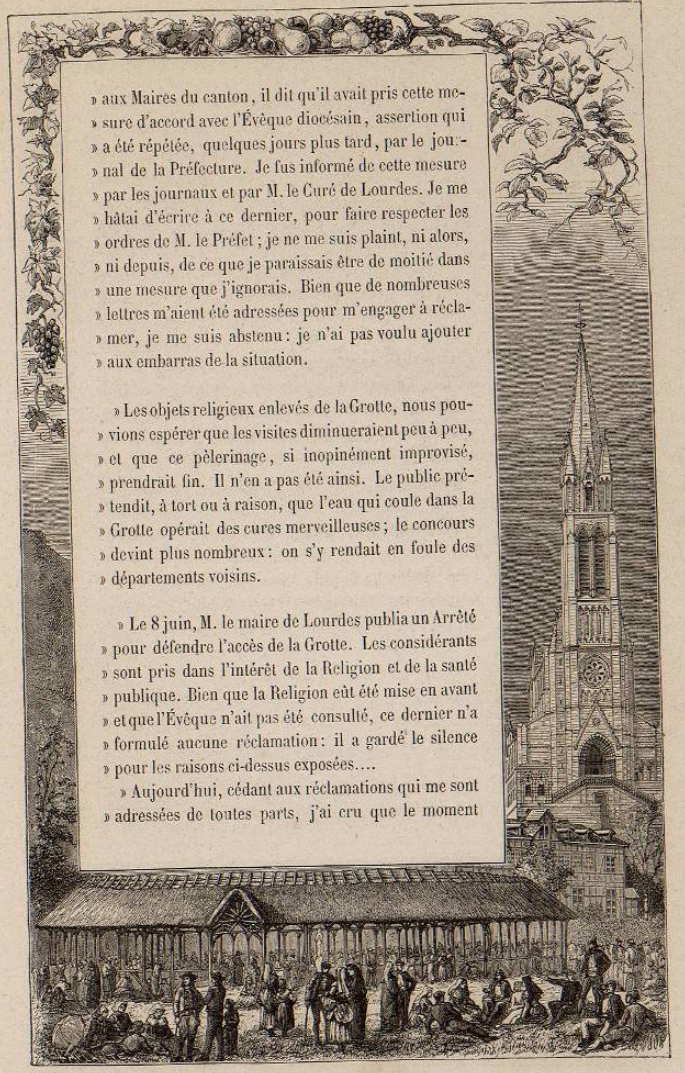

» aux Maires du canton, il dit qu'il avait pris cette mesure d'accord avec l'Évêque diocésain, assertion qui a été répétée, quelques jours plus tard, par le journal de la Préfecture. Je fus informé de cette mesure par les journaux et par M. le Curé de Lourdes. Je me hâtai d'écrire à ce dernier, pour faire respecter les ordres de M. le Préfet; je ne me suis plaint, ni alors, ni depuis, de ce que je paraissais être de moitié dans une mesure que j'ignorais. Bien que de nombreuses lettres m'aient été adressées pour m'engager à réclamer, je me suis abstenu: je n'ai pas voulu ajouter aux embarras de la situation.

» Les objets religieux enlevés de la Grotte, nous pouvions espérer que les visites diminueraient peu à peu, et que ce pèlerinage, si inopinément improvisé, prendrait fin. Il n'en a pas été ainsi. Le public prétendit, à tort ou à raison, que l'eau qui coule dans la Grotte opérait des cures merveilleuses; le concours devint plus nombreux: on s'y rendait en foule des départements voisins.

» Le 8 juin, M. le maire de Lourdes publia un Arrêté pour défendre l'accès de la Grotte. Les considérants sont pris dans l'intérêt de la Religion et de la santé publique. Bien que la Religion eût été mise en avant et que l'Évêque n'ait pas été consulté, ce dernier n'a formulé aucune réclamation: il a gardé le silence pour les raisons ci-dessus exposées....

» Aujourd'hui, cédant aux réclamations qui me sont adressées de toutes parts, j'ai cru que le moment

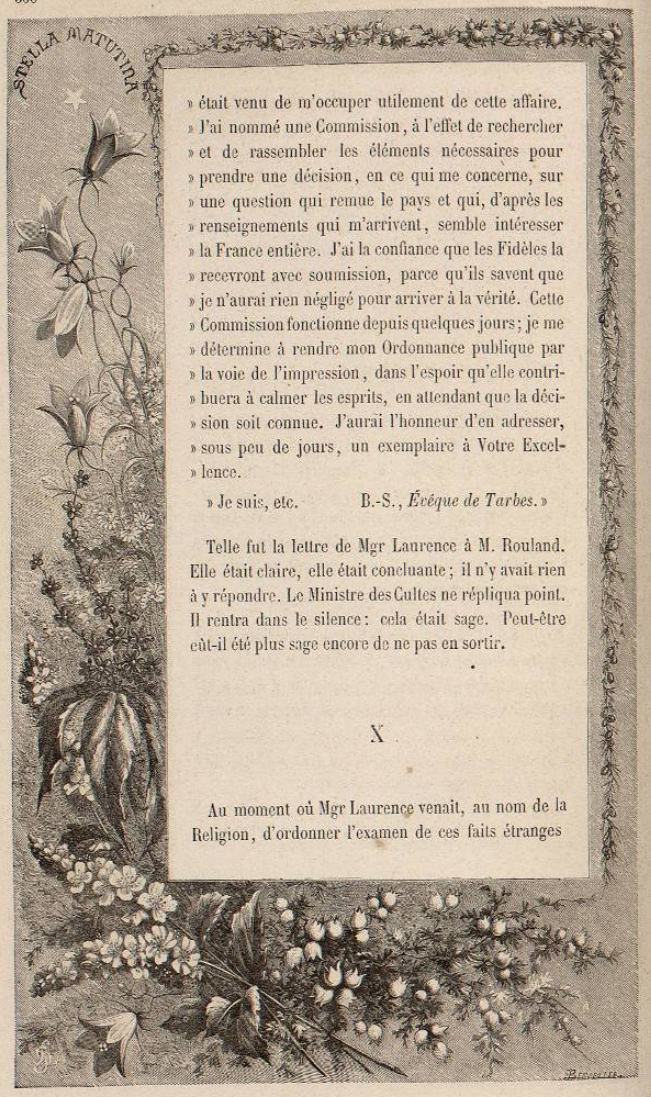

» était venu de m'occuper utilement de cette affaire. » J'ai nommé une Commission, à l'effet de rechercher » et de rassembler les éléments nécessaires pour » prendre une décision, en ce qui me concerne, sur » une question qui remue le pays et qui, d'après les » renseignements qui m'arrivent, semble intéresser » la France entière. J'ai la confiance que les Fidèles la » recevront avec soumission, parce qu'ils savent que » je n'aurai rien négligé pour arriver à la vérité. Cette » Commission fonctionne depuis quelques jours; je me » détermine à rendre mon Ordonnance publique par » la voie de l'impression, dans l'espoir qu'elle contri- » buera à calmer les esprits, en attendant que la déci- » sion soit connue. J'aurai l'honneur d'en adresser, » sous peu de jours, un exemplaire à Votre Excel- » lence.

» Je suis, etc. B.-S., *Évêque de Tarbes.* »

Telle fut la lettre de Mgr Laurence à M. Rouland. Elle était claire, elle était concluante; il n'y avait rien à y répondre. Le Ministre des Cultes ne répliqua point. Il rentra dans le silence: cela était sage. Peut-être eût-il été plus sage encore de ne pas en sortir.

X

Au moment où Mgr Laurence venait, au nom de la Religion, d'ordonner l'examen de ces faits étranges

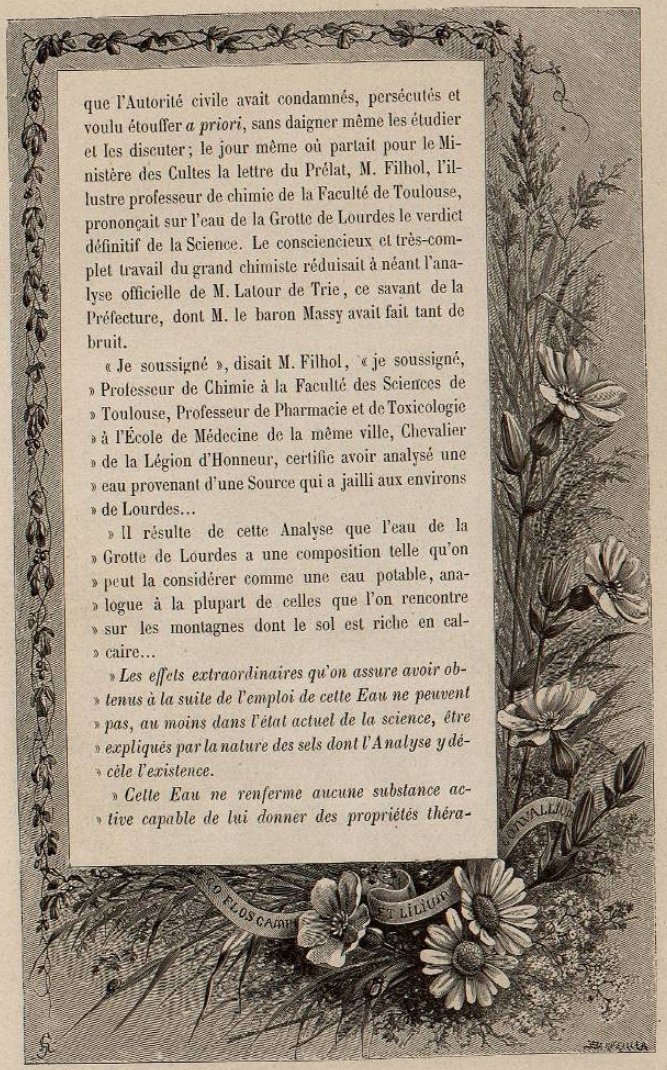

que l'Autorité civile avait condamnés, persécutés et voulu étouffer *a priori*, sans daigner même les étudier et les discuter; le jour même où partait pour le Ministère des Cultes la lettre du Prélat, M. Filhol, l'illustre professeur de chimie de la Faculté de Toulouse, prononçait sur l'eau de la Grotte de Lourdes le verdict définitif de la Science. Le consciencieux et très-complet travail du grand chimiste réduisait à néant l'analyse officielle de M. Latour de Trie, ce savant de la Préfecture, dont M. le baron Massy avait fait tant de bruit.

« Je soussigné », disait M. Filhol, « je soussigné, » Professeur de Chimie à la Faculté des Sciences de » Toulouse, Professeur de Pharmacie et de Toxicologie » à l'École de Médecine de la même ville, Chevalier » de la Légion d'Honneur, certifie avoir analysé une » eau provenant d'une Source qui a jailli aux environs » de Lourdes...

» Il résulte de cette Analyse que l'eau de la » Grotte de Lourdes a une composition telle qu'on » peut la considérer comme une eau potable, ana- » logue à la plupart de celles que l'on rencontre » sur les montagnes dont le sol est riche en cal- » caire...

» *Les effets extraordinaires qu'on assure avoir ob- » tenus à la suite de l'emploi de cette Eau ne peuvent » pas, au moins dans l'état actuel de la science, être » expliqués par la nature des sels dont l'Analyse y dé- » cèle l'existence.*

» *Cette Eau ne renferme aucune substance ac- » tive capable de lui donner des propriétés théra-*

» *peutiques marquées*. Elle peut être bue sans incon-
» vénient[4].

» Toulouse, ce 7 août 1858. *Signé :* FILHOL. »

Ainsi s'écroulait devant l'examen du célèbre chimiste tout l'échafaudage pseudo-scientifique sur lequel les Libres Penseurs, les doctes et le Préfet avaient péniblement construit leur théorie des guérisons par l'eau de la Grotte. De par la vraie Science, l'eau de la Grotte n'était point minérale ; de par la vraie Science, elle n'avait aucune vertu curative. Et cependant elle guérissait. Il ne restait à ceux qui avaient audacieusement mis en avant ces explications imaginaires que la confusion de leur tentative, et l'impossibilité de retirer désormais l'aveu public qu'ils avaient fait des guérisons accomplies. Le mensonge et l'erreur s'étaient pris dans leurs propres filets.

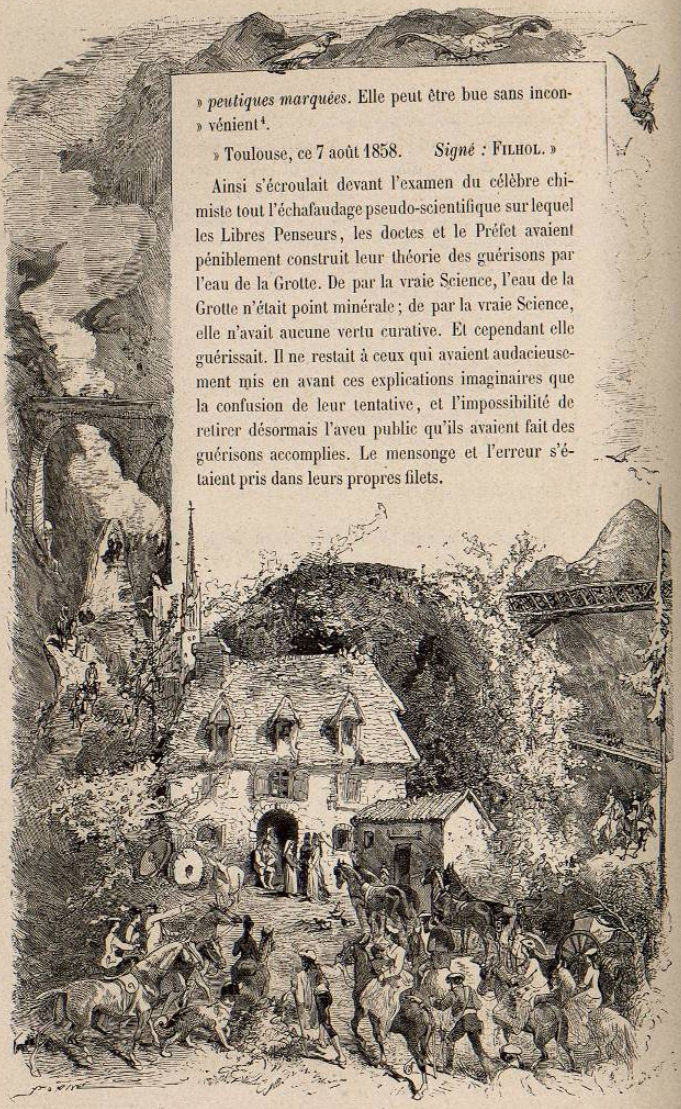

Touristes pyrénéens.